

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 20 août 2006 portant désignation du préfet coordonnateur du site Natura 2000 « Massif de Rambouillet et zones humides proches » (zone de protection spéciale)

NOR : DEVN0756172A

Le Premier ministre,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2 et R. 414-8 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 69 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 « Massif de Rambouillet et zones humides proches » (zone de protection spéciale),

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le préfet des Yvelines est désigné préfet coordonnateur du site Natura 2000 « Massif de Rambouillet et zones humides proches » (zone de protection spéciale FR 1112011) dans les départements suivants :

Essonne ;

Yvelines.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 août 2007.

Pour le Premier ministre et par délégation :
Par empêchement du secrétaire général
du Gouvernement :

*Le directeur au secrétariat général
du Gouvernement,
J.-H. STAHL*